

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 7

Artikel: La chasse au loup
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
du Canton 15 c.) la ligne ou
de la Suisse 20 c.) son espace.
de l'Etranger 25 c.)

La chasse au loup.

Quand le Jura était couvert de noires forêts et ne comptait qu'une population clair-semée, le lynx, l'ours et le loup y vivaient tranquilles aux dépens des troupeaux ; mais lorsque les bergers devinrent nombreux, ils s'associèrent pour combattre ces carnassiers. Parmi les Jurassiens, il en est peu qui aient montré autant d'aptitude et de diligence pour la destruction des bêtes féroces que les Vallorbiens. Leur *Société de chasse*, d'une existence plusieurs fois séculaire, est une des particularités de la contrée, ainsi qu'on le verra par les curieux détails qu'on va lire, racontés par M. P.-F. Vallotton, et qui reprennent toute leur actualité dans ce moment, où, d'après les récits des journaux, des loups et des sangliers, chassés des hautes régions du Jura par les rigueurs de l'hiver, descendent dans la plaine, et rôdent autour des habitations pour y chercher quel que proie. — Mais revenons à Vallorbes.

« Dès qu'un loup a dévoré une pièce de bétail, ou simplement marqué l'empreinte de ses pieds dans la neige, la grande nouvelle est apportée au *capitaine*, qui ordonne la convocation des chasseurs. De jeunes volontaires — il n'en manque jamais — parcourent alors les rues du village en sonnant du cornet et en criant de toute la force de leurs poumons : « A la chasse du loup, à la chasse du loup ! » Ces mots ont le privilège d'électriser les Vallorbiens. La plupart abandonnent leurs travaux, chaussent promptement leurs meilleurs souliers, empochent un morceau de pain, saisissent leurs armes et se dirigent au lieu du rendez-vous. Là arrivent successivement des hommes portant des fusils ou des carabines ; des vieillards, des jeunes gens et des enfants, munis de gros bâtons, de cornets et de crécelles.

La troupe s'organise bientôt. A droite, se mettent les tireurs par dizaines, chacune sous la conduite d'un homme entendu ; à gauche, les traqueurs, également groupés sous des dizéniers placés au milieu pour meilleure surveillance. Dès que le capitaine a dit : « Partons ! » la foule, auparavant tumultueuse, observe le plus grand calme. On ne parle plus, on chuchote et toujours plus bas, toujours plus rarement, à mesure qu'on s'approche du gîte supposé.

Ce repaire, on l'enserme silencieusement d'un immense cercle de chasseurs. Là-bas, dans des fourrés, des défilés, derrière de gros arbres, les tireurs sont en arrêt avec leurs armes garnies d'une triple charge ; ici, les jeunes traqueurs brûlent d'impa-

tience en attendant l'ordre d'avancer. Lorsque chacun est à sa place, le signal est donné.

Soudain une immense clameur retentit dans la forêt auparavant solitaire ; les cris, les sifflets, le son du cornet, le bruit strident de la crécelle, produisent un vacarme épouvantable, qui réveille les multiples échos de la montagne. C'est à en être assourdi ! Si le loup est dans la *battue*, effrayé de ce qu'il entend, il se dirige du côté opposé, où les tireurs anxieux l'attendent. Dès qu'il est à leur portée, la fusillade commence et fait pleuvoir une grêle de balles sur lui. Si la bête tombe mortellement blessée, des cris de joie l'annoncent au loin, et, de toutes parts, les acteurs de la chasse accourent ivres de bonheur. Lorsque la première battue n'a pas eu de succès, on en fait une seconde, et parfois une troisième. En 1838, nous ne réussîmes qu'à la seconde dans le Risoux.

Quand les chasseurs ont trouvé « *buisson creux* », ou sont bredouilles, ils rentrent silencieusement et sont penauds. En cas de succès, leur retour à Vallorbes est celui d'un cortège triomphal. En tête, est le loup lié à une perche que portent deux hommes tout glorieux de ce fardeau ; il est immédiatement suivi du *roi* qui l'a tué et de la *justice* ; puis viennent les *relais* et les *traqueurs*, rangés deux à deux. Des cris, des fanfares et des décharges de mousqueterie annoncent de loin la joyeuse nouvelle au village. Ici, la musique se prépare, tout le monde sort des maisons pour accueillir les joyeux chasseurs de vivats empressés.

Le soir, tout Vallorbes célèbre une fête dont les burlesques incidents égayeraient certainement un Anglais affligé du spleen. D'abord, on mise le loup, dont la peau empaillée sera promenée en hiver dans tous les environs par le quêteur qui, dans ses récits, n'oubliera aucun incident de la glorieuse journée. Ensuite ont lieu la *passation* et le *jugement*.

Pour devenir sociétaire de l'antique compagnie, il faut s'être aidé à tuer un loup. Les nombreux novices s'appellent *passereaux*. En présence du roi, du *châtelain* et de ses dix *justiciers*, chacun d'eux doit monter sur un tabouret. A sa droite se trouve le *prévôt* avec sa chaîne ; à sa gauche, le *bouffon*, muni d'un torchon et d'une chandelle. Le prévôt lui verse un verre de vin qu'il lui conseille de boire « à la santé des bons chasseurs qui ont tué le loup », tandis que le bouffon lui recommande de boire « à la santé du loup ». Si le récipiendaire écoute la recommandation plutôt que le conseil, il est immé-

diatement enchainé, pour être jugé plus tard. S'il croit le conseil et méprise la recommandation, le bouffon se venge en lui versant du suif fondu dans son verre, et en le torchonnant de son mieux, aux bruyants applaudissements de l'audience, avec de la suie graissée! Placé ainsi entre Charybde et Scylla, le novice doit avaler d'un trait sa boisson assaisonnée; s'il y réussit, il est considéré comme un bon membre effectif de la *Société vallorbière contre les bêtes fauves*!

Voici venir le *jugement*. Malheur à ceux qui ont parlé quand il fallait se taire, déserté leur poste ou mal tiré! Ils sont impitoyablement condamnés, non seulement à jeûner le vin, mais encore à boire 4, 6, 8, 10 ou 12 verres d'eau, liquide dont on fait une prodigieuse consommation, vu le nombre des coupables. Heureusement que l'Orbe n'est pas loin!

Les réjouissances se prolongent et la nuit se passe à rire, causer, chanter, manger et boire.... Et il y a de quoi, car n'a-t-on pas l'allocation de l'Etat, le subside de la commune et la finance des passe-reaux?... qu'il faut liquider séance tenante!

Le loup disparaissant de plus en plus du Jura, l'antique institution ne vivra bientôt plus que dans le souvenir des vieillards.

Décidément, nos chers voisins de France connaissent de mieux en mieux notre pays. Dans les nombreuses discussions soulevées à l'occasion de l'assassinat du préfet de l'Eure, la *Lanterne*, de Paris, publie un article intitulé: *La sécurité des voyageurs en chemin de fer*, dans lequel nous glanons cet alinéa:

« Le seul moyen pratique de protéger les voyageurs, est d'établir une surveillance continue à l'intérieur des trains. Pour cela, il faut des wagons traversés par un couloir longitudinal, et communiquant d'un bout du train à l'autre par leurs plate-formes d'avant et d'arrière. Sur les lignes qui possèdent ce matériel, un ou plusieurs conducteurs circulent constamment d'un bout à l'autre du train. En Suisse, par exemple, ce sont eux qui distribuent les billets; le voyageur monte directement dans le train, sans passer par aucun guichet, et, après chaque station, le conducteur fait sa revue et reçoit le prix des places. »

Rapidité des communications.

Franklin raconte dans ses *Mémoires* que, lors du voyage qu'il fit en Angleterre par ordre de l'Assemblée américaine, il mit un mois pour aller de New-York à l'entrée de la Manche; aujourd'hui, le même espace est franchi en moins de dix jours. Veut-on mieux connaître la progression de la rapidité des transactions? Lors de l'enquête ouverte à la Chambre des députés de France sur la situation des ouvriers de l'industrie, un négociant dit: « J'ai eu pendant plusieurs années une maison au Havre, une autre à la Nouvelle-Orléans. Je vendais mon coton au Havre avant midi. Je télégraphiais à la Nouvelle-Orléans. Eu égard à la situation géographique, ma dépêche arrivait le matin à l'ouverture du marché américain; un nouveau stock de coton

était acheté avant neuf heures; on m'avisait et je pouvais revendre le même jour au Havre. »

Récréations du dimanche. — Etant données les quatre quatrièmes majeures d'un jeu de cartes, les disposer dans un carré de 16 cases de façon que, dans chaque bande horizontale, verticale et diagonale, on trouve, dans un ordre quelconque, un *as*, un *roi*, une *dame* et un *valet*, et en même temps un *cœur*, un *carreau* et un *pique*. C'est là un joli jeu de patience pour ceux qui ont le goût de ce genre de distractions.

5. La vilhie melice dâo canton dè Vaud.

Après ti cliâo sordâ, lo dépou lâi passavè;
Et dévant lo bureau, quand lo comis criavè,
Cliâo valottets vegnont sè féré recrutâ,
Et tsaquî capitaine, à son tor, choissâ.
Cé qu'avâi lo premi lo drâi dè preference,
Po poâi féré son choix, avâi la maniance
D'on litè dè pliafond qu'avâi pè lo coutset
Ein travai, coum'on F, on outro petit bet;
Et à ti lè valets dotâ pè la natoura
D'on coo drâi, grand, bin fé, lâo mettâi la mèsoura,
Et se lo bet d'amont lâo tapavè lo front
Quand la fasâi veri, lo gaillâ étâi bon
Por étrè grenadier; mâ se lo bet passavè
Sein crotsi, adieu Dian! on ne lo recrutâvè
Ni dein lè grenadiers, ni dein lè vortigeu,
Kâ cé qu'avâi lo choix, après, po lè chasseur,
Lè volliavè petits, galés, vi què dâi diablio
Et po sa compagni, lè faillâi ti seimblablio;
Et quand l'avâi choisi, lo restant étâi prâi
Po la *duè* et la *quatro*, âo la *iena* et la *trâi*;
A mein que s'ein trovâi dâi campins, dâi malâdo,
Dâi pt pliats, dâi sordiaux et outro camerâdo,
Bornicans, mau-venus, pourrès dzeins dè malheu
Qu'étiot ti affrantsi, bin soveint, maugrà leu.

Quand lo recrutémeint étâi fé, clia jeunesse,
Que ne sè cheintâi pas, sè mettâi ein cupesse;
Lâi faillâi tot d'abord on riban âo tsapi:
Rodzo, dzauno, verd, bliu, suivant la compagni;
Et dein on cabaret, po féré cognessance
Dè sè novés z'amis, faillâi féré bombance.

Por étrè recrutâ dein la cavaleri,
Lo génie, lo trein, âo bin l'artilléri,
Sè faillâi preseintâ dévant cliâo spéciales;
Tandi que lo luron qu'avâi lo goût dâi ballès
Et dâi carabiniers, devâi féré *l'essai*,
Et su dize-houit coups, faillâi que cé valet
Ein mettè doze ein cibe à défaut dè la brotse
Po poâi étrè reçu sordâ de la maillotse.

V

Lo grand dzo dâi troupiers tot balameint s'approuitse
Yò tsacon dâi quittâ hotò, vegne, tsamp, outse
Por allâ bravameint, âo rappet dâo tambou
Et ein granta teniâ, l'abressâ su lo dou,
Djeindre sa compagni po la *granta revue*.
Et lâi faut pas traci la borsetta vouâisua,